

Touring Pédestre Strasbourgeois
La maison des associations
1a, place des orphelins
67000 Strasbourg
☎ 06 01 84 83 23
@ contact@randotps.com



Assemblée Générale Ordinaire 2024

J'ai l'honneur et le plaisir de vous convier à l'assemblée générale ordinaire du Touring Pédestre Strasbourgeois qui se tiendra le

mercredi 3 avril 2024 à 18h
à la salle Le fil d'eau
Quai des Bateliers - Place du 19 mars 1962
67610 La Wantzenau

Cette assemblée générale sera suivie d'un apéritif offert par le TPS et sera l'occasion de se retrouver en toute convivialité.

Conformément à l'article IX §2 des statuts, la participation à l'assemblée générale et au vote est réservée aux membres à jour de leur cotisation. Si ce n'est encore fait, pensez à renouveler votre adhésion d'ici là.

Si vous ne pouvez pas ou n'envisagez pas de participer à cette AG, faites-nous parvenir par mail ou par courrier le pouvoir figurant sous l'ordre du jour prévisionnel, à l'ordre de la personne de votre choix ou en blanc. Il est de la plus haute importance que le quorum, donc un quart des membres, soit atteint lors de cette assemblée générale afin qu'elle puisse délibérer de manière valable, et éviter ainsi les frais et le travail inhérents à la convocation d'une nouvelle assemblée générale.

Le mandat de 4 membres du conseil d'administration vient à échéance et leur renouvellement sera soumis au vote de l'assemblée générale. Roland Merckel et Dominique Srebnicki ne souhaitent pas renouveler leur mandat, alors que Helga Lescure et Evelyne Litt solliciteront le renouvellement de leur. Sylvie Bastian et Claude Bernard solliciteront leur admission au conseil d'administration.

Vous trouverez joint à cette invitation **l'ordre du jour définitif**, inchangé par rapport à l'ordre du jour prévisionnel, aucune demande de modification ou de rajout n'ayant été formulée, ainsi que les résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 mars 2023 qui sera soumis à votre approbation est accessible dans votre espace membre rubrique "mes documents".

La participation à l'assemblée générale est bien sûr libre, et ne nécessite en soi pas d'inscription préalable. Cependant, dans un souci d'organisation matérielle, notamment pour anticiper le quorum et prévoir l'apéritif, il serait important que nous puissions avoir une estimation du nombre de participants, et nous vous serions reconnaissants de vous annoncer soit par mail à l'adresse contact@randotps.com, soit par SMS au 06 01 84 83 23, soit en vous inscrivant sur le site à la pseudo randonnée « assemblée générale » du 3 avril 2024 qui a été créée à cet effet au plus tard le lundi 25 mars. De la même manière, transmettez nous votre pouvoir en amont de l'AG.

Je vous en remercie par avance et espère vous voir nombreux pour l'assemblée générale qui nous donnera également l'occasion de nous revoir et d'échanger autour d'un verre à la sortie de l'hiver.

Très cordialement à tous

Michel HUMMEL
Président



Touring Pédestre Strasbourgeois
La maison des associations
1a, place des orphelins
67000 Strasbourg
☎ 06 01 84 83 23
@ contact@randotps.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 avril 2024 – 18h

ORDRE DU JOUR

- 1 – Ouverture de l’Assemblée par le Président
- 2 – Adoption du Procès-Verbal de l’Assemblée Générale du 21 mars 2023
- 3 – Rapport d’activité 2023 et perspectives 2024
- 4 – Rapport Financier et adoption de la situation de trésorerie au 31.12.2023
- 5 - Compte-rendu des réviseurs aux comptes - Quitus
- 6 – Budget prévisionnel 2024
- 7 – Adoption des cotisations pour 2025
- 8 – Renouvellement des membres du Conseil d’Administration
(4 mandats à échéance)
- 9 – Points divers

Prendront part aux votes les membres à jour de leur cotisation au moment de l’assemblée générale

TOURING PEDESTRE STRASBOURGEOIS

POUVOIR

Je soussigné(e).....

donne pouvoir à.....pour me représenter à l’Assemblée Générale du
TPS le 3 avril 2024

Date :

Signature :

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 avril 2024

Quorum requis

Participants à l'AG

1^{ère} résolution : Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 21mars 2023

Après avoir entendu les explications complémentaires du président, l'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale de l'année2023 tel que disponible dans l'espace membre du site internet de l'association

résultat

OUI		NON		Abst		
-----	--	-----	--	------	--	--

2^{ème} résolution : Approbation du rapport d'activité 2023 et des perspectives 2024

L'AG après avoir entendu le rapport moral par le président relatif à l'activité durant le dernier exercice, aux adaptations opérées, aux évolutions souhaitées, avec le souci de préserver l'intérêt général défini dans les statuts, d'améliorer la qualité de service au profit des membres et plus globalement pour le rayonnement de l'association et en avoir délibéré approuve ledit rapport

Elle prend acte de l'activité des actions engagées décrites dans la présentation

Elle charge le président de poursuivre la mise en œuvre des propositions soumises et de toutes les mesures jugées utiles et profitables aux membres et à l'association

résultat

OUI		NON		Abst		
-----	--	-----	--	------	--	--

3^{ème} résolution : Approbation des comptes arrêtés au 31/12/202 »

Après avoir entendu l'exposé du président relatif a la situation financière à la clôture des comptes au 31/12/2022 ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes, l'AG approuve sans réserve les comptes ainsi que toutes les opérations décrites, retracées dans les comptes de l'exercice

Elle donne quitus au président et au CA pour les actes de gestion opérés ,pour l'exécution du budget en dépenses et en recettes, pour les engagements contractés

Résultat net : - 4 640 € Trésorerie : 16 283 €

résultat

OUI		NON		Abst		
-----	--	-----	--	------	--	--

4^{ème} résolution : Budget Prévisionnel 2024

(Recettes : 10 900 € Dépenses : 9 850 € Résultat : 1 050 €)

résultat
